



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2023
TOUTES LES RÉOLUTIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES
DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,04 € VERSÉ LE 6 JUILLET 2023

L'Assemblée générale mixte de Bolloré SE s'est tenue le 24 mai 2023 sous la présidence de Cyrille Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées au cours de l'Assemblée générale mixte de Bolloré SE ont été adoptées entre 92,04 % et 99,99 % des voix exprimées représentant 94,02 % du total des voix.

L'Assemblée générale statuant à titre ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé le 1er septembre 2022. Ce dividende complémentaire est payable uniquement en espèces et sera versé le 6 juillet 2023.

Il est rappelé que l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré SE sur ses propres actions au prix de 5,75 euros par actions, dividende complémentaire 2022 attaché, sera ouverte jusqu'au 30 mai 2023 inclus. Il sera versé un complément de prix de 0,25 euro par action Bolloré SE apportée à l'offre publique, si la promesse d'achat reçue de CMA CGM concernant Bolloré Logistics aboutit à la vente de cette dernière dans les termes qui auront été convenus.

Parmi les résolutions soumises aux votes lors de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2023, les actionnaires ont également approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de Marie Bolloré.

La présentation projetée lors de l'Assemblée générale sera disponible sur le site internet de la société : www.bollore.com / Actionnaires / Informations réglementées.